

BPJEPs Activités du Cirque



BPJEPS Activités du Cirque



Accessible en apprentissage
dès 16 ans



Formation en alternance



Accessible à toutes personnes
en situation de handicap



681 h de formation



Hébergement et restauration sur place



Financement possible : nous contacter

Contenu de la Formation

UC COMMUNES



UC 1

Encadrer tout public dans tout milieu et toute structure

UC 2

Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3

Conduire une action d'animation dans le champ des activités du cirque

UC SPÉCIFIQUES



UC 4

Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des « Activités du Cirque »

Conditions d'entrée

- Être titulaire du PSC1 (1 mois avant l'entrée en formation)
- Réussir les Tests d'Exigence Préalables à l'entrée en formation (TEP 1 mois avant l'entrée en formation)
- Avoir 16 ans minimum



MAJ 19/02/2024

Contact

formation@tremplinsport.fr
04 76 67 03 90
www.tremplinsporformation.fr

